

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-3/03

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Transfert du Parc de l'Équipement au Département de Seine-et-Marne. Prestations d'entretien des véhicules et engins affectés à la voirie nationale pendant la période transitoire post-transfert. Convention avec l'État.

Suite à la signature par l'État et le Département le 30 juin 2010 de la convention de transfert du service du Parc de la Direction Départementale des Territoires (anciennement Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) au Département, des négociations ont été engagées avec l'État concernant les prestations d'entretien des véhicules et engins affectés à la voirie nationale pendant la période transitoire post-transfert. La convention entre l'État et le Département définit ces modalités.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 3/10 en date du 28 mai 2010, relative au transfert du Parc au Département,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

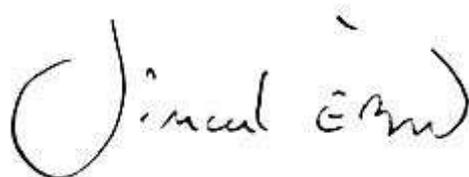
DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec l'État, relative aux prestations d'entretien des véhicules et engins affectés à la voirie nationale pendant la période transitoire suivant le transfert du service du Parc de la Direction Départementale des Territoires (anciennement Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) au Département ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ